

**DEPARTEMENT**

**DE LA VIENNE**

**COMMUNE DE DIENNE**

**AFFICHAGE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/10/2016**

Convocation du 26 septembre 2016 – Conseillers présents : 10 – absent : 4 - Pouvoirs : 2

Approbation du procès-verbal du 30 août 2016.

Mobilier salle des fêtes-cantine : le 1<sup>er</sup> choix se porte sur le devis de DMC Direct pour un montant évalué à 20 000 € TTC.

Travaux salle des fêtes : point sur le réalisé, complément avenant sur le lot 2 charpente d'un montant de 9 200 € TTC. Quelques modifications sur le plan pour les locaux techniques. Demande de La GV pour pose des anciens miroirs.

Aménagement paysager-aire de jeux : accord pour achat arbres et arbustes pour un montant de 4 000 € TTC chez Bourinet, engazonnement 2 500 € TTC. En rajout divers matériaux autour aires jeux 1 300 € TTC et construction d'une passerelle pour environ 1 500 € TTC. Reste à choisir le mobilier (bancs, tables, corbeilles...).

Travaux assainissement et eau potable le Peu : point sur le chantier en cours, reprise de réseaux route de Vernon, chemin du Colombier et au Peu.

Ecole – cantine : point sur la rentrée et le fonctionnement de la cantine et garderie (difficile car nombre d'enfants en hausse). Commission scolaire réunie le 13/10 pour examiner les problèmes.

Eclairage public : remplacement de certains lampadaires, non prévu au budget donc projet sans suite.

Eclairage stade : compte tenu du coût annuel et l'utilisation peu fréquente du stade, la commune de Dienné ne donne pas suite à la proposition de de convention.

EDF : signature de l'accord pour la mise en œuvre de projets de maîtrise de la demande d'énergie dans le cadre et la rénovation-extension salle des fêtes.

Demande du trésor public : accord pour effacement de créances cantine pour un montant de 186.30 €.

Vaisselle salle des fêtes : durant le temps des travaux, le prêt de la vaisselle reste gratuit aux habitants de la commune.

Prêt (ou location) terrain de foot : suite à une 2<sup>ème</sup> demande de l'équipe de Fleuré pour venir s'entraîner sur le stade une fois/semaine, un accord ponctuel est donné sous réserve d'une rencontre entre le président du club de Dienné et celui de Fleuré afin d'établir les règles d'utilisation, en cas d'accord entre les deux clubs la commune demande un coût de fonctionnement de 15 € par séance.

Détermination valeurs locatives d'un bien public pour mise à disposition aux associations : sujet à revoir les réponses n'étant pas dans le sujet abordé.

Eaux de Vienne : accord sur l'adhésion de la commune de Chauvigny à Eaux de Vienne.

TAP ecole : signature de la convention liée au PEDT.

Repas du 11 novembre : compte tenu des travaux la commune n'assurera pas le vin d'honneur et le repas des anciens.

Documents divers mis à disposition en mairie.

Affichage du 13 octobre 2016

Le Maire, Christian LARGEAU

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Christian Largeau', written in a cursive style. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE DIENNE' at the top, a central emblem featuring a coat of arms with a crown and two lions, and the text '86410 (Vienne)' at the bottom. There are small stars on either side of the emblem.